

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU

### 24 JUIN 2016

Membres en exercice : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 24 titulaires  
5 suppléants

#### Délibération n°280 du Comité syndical

### **7. Appel à projet TEPCV phase 2**

Le SCOTERS est co-lauréat avec l'Eurométropole de l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en 2014.

L'objectif est de donner une impulsion forte pour encourager des actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans ;
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

A ce titre, un fonds de financement national de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, a été mis en place, plafonné à 80 % de la dépense subventionnable, en complément des modes de soutien sectoriels existants (aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat,...).

Un prolongement de cet appel à projet (TEPCV 2) via des financements complémentaires est engagé.

#### **Rappel TEPCV 1 : le projet du syndicat mixte pour le SCOTERS**

Le projet TEPCV porté par le syndicat mixte s'inscrit dans les travaux menés sur la transition énergétique en lien avec la plateforme d'appui à la transition énergétique.

Pour la phase 1, les actions portées par le syndicat mixte pour le SCOTERS s'inscrivent dans le domaine d'intervention n°6 « Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisations des acteurs locaux » du programme TEPCV. Elles ont pour objectif l'accompagnement à la construction de projets de territoire à énergie positive à travers l'articulation de la planification avec la transition énergétique et répondre aux enjeux de la réduction de la consommation d'énergie, l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies de sources renouvelables. Elles sont destinées aux élus et techniciens des communes et intercommunalités.

Les actions s'organisent autour de 3 temps, de début 2016 à fin 2017 :

- sensibilisation : il s'agit d'organiser des ateliers sur les enjeux de la transition énergétique et sur le rôle de la planification au service de ces enjeux. Elle comprendra également une partie dédiée à des visites de terrain ;  
*1<sup>er</sup> semestre 2016*
- Formation/accompagnement : il s'agit d'organiser en partenariat avec l'ADEME des sessions

de formation à l'approche environnementale de l'urbanisme et un appel à projets « Projet d'urbanisme et transition énergétique » ;

*Une journée de formation a eu lieu le 12 mai 2016 qui a réuni une vingtaine de personnes, élus et techniciens du SCOTERS.*

- Capitalisation/appropriation : il s'agit de réaliser des outils relevant de l'urbanisme comme levier de la construction d'un territoire à énergie positive et d'organiser des ateliers d'appropriation.

2<sup>ème</sup> trimestre 2017 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

Le plan de financement proposé de ces actions est le suivant :

Fonds TEPCV	32 000 € soit 80 %
SCOTERS	8 000 €
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>

Ces actions s'inscrivent en articulation avec le projet de l'Eurométropole.

### **Le projet de l'Eurométropole**

La stratégie énergétique de l'Eurométropole de Strasbourg vient faire écho à 3 axes structurants de l'agglomération : le plan climat pour la stratégie énergie-climat, le PLU intercommunal pour l'urbanisme et la feuille de route Eco 2030 pour le développement économique. Il fait aussi écho aux réflexions énergétiques engagées sur le territoire du SCOTERS. Le projet TEPCV permet de mettre en œuvre rapidement des actions innovantes et reproductibles. Il s'articule notamment avec les démarches suivantes : Ecocité et écoquartier, l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » du ministère de l'environnement et AACT'Air de l'ADEME et l'appel à manifestation d'intérêt « Fonds Air » géré par l'ADEME.

### **TEPCV 2**

Le SCOTERS s'est positionné sur la phase 2 de l'appel à projets TEPCV pour poursuivre les travaux menés sur l'articulation enjeux en matière d'énergie et urbanisme.

Dans le cadre du programme d'actions complémentaires, le syndicat mixte pour le SCOTERS souhaite porter une action sur les friches à travers le lancement d'une étude sur les friches à l'échelle du SCOTERS et l'analyse de leur potentiel en développement d'énergies renouvelables.

L'objectif de cette étude est de croiser le développement des ENR avec l'enjeu de préservation du foncier, notamment le foncier lié aux friches quelles qu'elles soient.

Cette action vise à identifier sur l'ensemble des communes du territoire du SCOTERS, les friches qui auraient un potentiel de développement d'ENR, de définir les ENR possibles, les contraintes et les pistes de réalisation.

Cette action s'inscrit dans le cadre des travaux sur la plateforme d'appui à la transition énergétique pour laquelle le SCOTERS est site pilote.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la stratégie transition énergétique du SCOTERS, cette étude apportera un appui aux communes dans la construction de leur projet de territoire dans la transition énergétique.

Cette action, à visée plus opérationnelle, vient poursuivre les actions de la première phase TEPCV du syndicat mixte pour le SCOTERS qui portaient sur la formation et la sensibilisation (ateliers, visites) des élus et techniciens des communes et communautés de communes sur l'articulation urbanisme et transition énergétique.

L'étude devra comprendre :

- recensement, identification des friches mobilisables ;

- description de leur état ;
- identification des types d'ENR potentiellement développables ;
- identification des conditions pour le développement d'ENR friche par friche : contraintes et conditions de réalisation.

#### Montage financier

Dépenses		Recettes	
Etude	80 K€	Fonds TEPCV (80 %)	64 K€
		Autofinancement (20%)	16 K€
<b>TOTAL</b>	<b>80 K€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 K€</b>

#### Indicateurs :

- atlas et typologie des friches mobilisables sur les communes et intercommunalités du territoire du SCOTERS ;
- cahier de prescriptions utilisable par les communes et intercommunalités du territoire du SCOTERS ;
- nombre de communes qui se saisissent des opportunités identifiées.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

**Approuve le programme d'actions complémentaire du syndicat mixte de l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » et l'inscription de crédits au budget.**

#### Autorise le président :

- à signer pour la phase 2, la convention financière « fille » ou l'avenant, dont les signataires sont le syndicat mixte pour le SCOTERS et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- à engager les finances en vue de la réalisation du projet TEPCV porté par le syndicat mixte.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **- 4 JUIL. 2016**

La publication le **- 4 JUIL. 2016**

Strasbourg, le **- 4 JUIL. 2016**

Le Président  
Jacques BIGOT